

La famille Gay du Borgeal d'Orsières et de Martigny

I

Notes généalogiques

De nombreuses familles Gay apparaissent en Valais romand, dont la principale, originaire d'Orsières, est descendue au cours du XVII^e siècle à Martigny où elle tint un rang particulièrement distingué. La longue suite de notaires qu'elle fournit en fait une famille de robe. Au XIX^e siècle, elle occupa la plupart des magistratures de la cité et du district ; elle entra même au gouvernement cantonal auquel elle donna un conseiller d'Etat (Emmanuel) et un vice-conseiller d'Etat (Bruno). Le métier des armes ne laissa pas la famille Gay indifférente, puisqu'elle compta des officiers aux services de France, de Sardaigne et de Naples.

L'un des derniers descendants de cette famille, Hilaire (1849-1909), eut une carrière variée : après avoir été greffier au Tribunal du district de Martigny, il se rendit en Egypte comme capitaine de la Garde européenne d'Alexandrie. Revenu en 1883 à Genève, dont son père avait acquis la citoyenneté en 1863, Hilaire Gay y commença aussitôt une carrière pédagogique ; il y devindra même, en 1901, député au Grand-Conseil : il n'oubliait cependant point le Valais, auquel il consacra plusieurs publications. Mentionnons son *Histoire du Vallais* (1888-1889) et ses *Mélanges d'histoire valaisanne* (1891). Au lendemain de sa mort parut encore de lui une *Petite histoire du Valais* (1910).

Martigny, où il plongeait ses racines familiales, lui tenait particulièrement à cœur et il retraça l'histoire de ses lointains vidomnes dans une monographie intitulée : *Les Sires de Martigny*. Il ne devait pas rester indifférent non plus au passé de sa propre famille, à laquelle il consacra une notice et dont il établit la généalogie. Ce travail est daté de Genève, le 22 novembre 1891. Il a été publié sans indication d'imprimeur ni d'année, et il est

bien à croire que les exemplaires qui en subsistent aujourd'hui doivent être fort rares. Il serait regrettable de laisser disparaître cette étude, car elle forme le fond de toute la documentation relative à cette famille considérée, dont la connaissance importe à la connaissance même de Martigny. Jules-Bernard Bertrand, qui a écrit sur cette famille un article du *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*¹, a rédigé celui-ci en résumant la notice d'Hilaire Gay et il n'a pu indiquer que les filiations marquées par Hilaire Gay lui-même².

M^e Henri Chappaz, avocat à Martigny, a bien voulu nous communiquer l'exemplaire qu'il possède et qui est pour lui une relique de famille. Malheureusement, l'état de ces feuillets les rend extrêmement fragiles. Cela même nous a montré l'urgence qu'il y avait à assurer la conservation des renseignements rassemblés par Hilaire Gay. C'est la raison pour laquelle le présent fascicule de notre revue d'histoire reproduit fidèlement la petite plaquette parue il y a une soixantaine d'années³.

Le texte d'Hilaire Gay sera donc repris ici, sans aucune modification⁴. On remarquera qu'il est établi sur une documentation sûre, dont l'auteur indique les sources : une série d'actes officiels ou notariés, avec nom des notaires et lieu où ces pièces sont conservées. Grâce à ces actes précis, il est possible de rectifier certaines erreurs qui se sont glissées dans des ouvrages antérieurs. Hilaire Gay lui-même fait remarquer que ses conclusions « rectifient les erreurs des généalogies précédentes » ; on pourra aussi rétablir la date de 1356 pour le premier représentant connu de cette famille à Orsières, date qu'une faute typographique a déformée en 1536 dans les *Ex-libris valaisans* de M. Comtesse⁵, ou la mention du XVI^e siècle finissant pour le notaire Philibert I, qu'une autre faute typographique a transformée en XV^e siècle dans l'*Essai d'histoire d'Orsières* de Tamini et Mudry⁶ ; on

¹ DHBS, t. III (1926), p. 338.

² Dans ses *Ex-libris valaisans (Annales valaisannes, 1^{re} série, juin 1927, p. 49)*, M. le Dr Alfred Comtesse se réfère à son tour à l'article de J.-B. Bertrand. Les chanoines Jean-Emile Tamini et Antoine Mudry, dans leur *Essai d'histoire d'Orsières (St-Maurice, 1930)*, sont également tributaires de la Notice d'Hilaire Gay lorsqu'ils donnent un aperçu sur cette famille (pp. 66-67).

³ Un autre exemplaire nous a été signalé par M. Léon Imhoff, et M. André Donnet, directeur de la Bibliothèque et des Archives cantonales, nous l'a aimablement communiqué : il est conservé à la Bibliothèque cantonale, à Sion, où il est coté PA 735. Il sera sans doute possible de retrouver encore d'autres exemplaires, mais leur nombre ne sera pas grand.

⁴ Toutefois, pour la commodité de la mise en pages, nous donnerons aux notes de l'auteur un numérotage continu, mais sans en modifier le texte.

⁵ *Annales valaisannes, 1^{re} série, juin 1927, p. 49.*

⁶ P. 66. A la page suivante, on lit aussi Jean-Jacques pour Jacques-Joseph, et la mention d'un « autre Pierre, fils de Philibert II » risque d'être mal comprise ; plus loin (p. 110 a), Philibert (II) est indiqué comme fils du notaire Pierre († 1634), alors qu'il en est le gendre ou beau-fils d'après Hilaire Gay.

rétablira de même les dates de réception de Jacques-Joseph Gay à la bourgeoisie de Martigny (1686) et de Pierre-Nicolas à celle de Fully (1732), qui sont données de façon inexacte dans le *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*⁷ et dans l'*Armorial valaisan*⁸ de 1946.

Cette notice apporte une gerbe de renseignements, non seulement sur la famille Gay du Borgeal qui en fait l'objet essentiel, mais encore sur d'autres familles avec lesquelles celle-ci a contracté des alliances ou dont elle nous aide par ses contacts à connaître maints notaires ; qu'il suffise de citer ici les noms des Medici, Farquet, de Prato, Piamont, Voluz, Michellod, de Produit, Bisel, Provence, Terraz... Enfin, — pourquoi ne pas le relever ? — on remarquera la fréquence du prénom Joseph à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e, fréquence qui est un témoignage de la popularité du culte voué à saint Joseph.

L'exemplaire de cette *Notice* appartenant à M^e Henri Chappaz porte deux annotations manuscrites⁹, l'une pour dire que Jacques-Joseph (l'auteur de la branche cadette de Martigny) « fut sautier de Martigny en... », l'autre pour ajouter que le préfet Alexis (1826-1883) a laissé un fils, Alfred, ingénieur, « laissant également un fils Alexis ».

L'exemplaire que conserve pareillement la Bibliothèque cantonale à Sion, porte aussi quelques indications supplémentaires, écrites par Hilaire Gay. On apprend ainsi que le D^r Emmanuel « était chevalier de la Légion d'honneur » et « son frère Joseph-Louis capitaine et chevalier du même Ordre ». Elie fut officier au service « de Naples et de France » ; quant à Bruno, officier en Sardaigne, puis châtelain de Martigny, il « fut aussi vice-conseiller d'Etat, et lieutenant-colonel fédéral ». Enfin, la note sur le nom *Gay du Borgeal* est complétée comme nous le verrons plus loin.

Quant aux armes de la famille Gay, l'*Armorial valaisan* de 1946¹⁰ donne bien les « trois rochers d'argent » comme le voulait Hilaire Gay¹¹ ; cependant, les ex-libris de cette famille publiés par M. Comtesse¹² ont tous des montagnes de sinople (il est vrai que ces ex-libris proviennent d'un même dessin et qu'ils constituent par le fait même une seule source)... Les lions qui accompagnent l'écu sont très probablement un rappel de Martigny qui porte : de gueules au lion d'argent tenant un marteau d'or.

⁷ T. III, p. 338.

⁸ Pp. 106-107.

⁹ La première est d'Hilaire Gay lui-même, la seconde de M^e Henri Chappaz.

¹⁰ Planche 30.

¹¹ Note 2 de la *Notice*.

¹² *Annales valaisannes*, 1^{re} série, juin 1927, pp. 49-53.

Les armes Gay figuraient, notamment, au fronton de l'autel de St-Jean, à la cathédrale de Sion, où elles étaient associées aux armes Zen Ruffinen. Cet autel avait été restauré en 1829 par le conseiller d'Etat Emmanuel Gay, allié Zen Ruffinen ; il a été supprimé lors de la dernière rénovation de la cathédrale. Les mêmes armoiries figurent encore, en fer forgé, sur un mazot de Fully ayant appartenu à la famille Gay¹³.

Quant à la « fleur de lys d'argent placée sur le chef de l'écu », comme écrit Hilaire Gay, nous pensons qu'il s'agit probablement du cimier¹⁴. Celui-ci pourrait avoir été adopté lorsque Louis XVI accorda, par diplôme du 6 mai 1816, la « Décoration du Lys » donnant le droit de porter une « Fleur de Lys » à « M. Gay, ex Receveur de l'Enregistrement », à Martigny¹⁵.

Plusieurs membres de la famille ont porté le nom de *Gay du Borgeal*, qui évoque le quartier¹⁶ d'Orsières dont elle tirait son origine. Ainsi fit, entre autres, Elie, officier à Naples et en France, à la fin du XVIII^e siècle. La *Notice* dit que ce nom « n'a pas été repris depuis ». Mais cette remarque est rectifiée à la plume dans l'exemplaire de la Bibliothèque cantonale, où l'on peut lire que ce nom « a été accordé par la Diète ; paraît en 1829 ». La concession de la Diète n'est malheureusement pas datée, à moins que la mention de 1829 s'y rapporte... Cet exemplaire de Sion porte les traces d'une dédicace, hélas ! rognée lors de l'encartage ; on y voit cependant que l'auteur la signait *Hilaire Gay du B[orgeal]*. C'est également sous la signature *H. Gay du Borgeal* que notre auteur écrit dans la *Revue historique vaudoise* et fait paraître la plupart de ses publications. On retrouve le même nom, sous la forme *du Borial*, dans un diplôme de Léon XII en faveur d'Eugène, en 1827¹⁷.

M. Comtesse voit dans ce nom un « château »¹⁸. Quoi qu'il en soit, la famille Gay est connue à Orsières depuis 1356. Cette année-là, le notaire Pierre Gay dresse, en date du 8 mai, l'inventaire de l'église de Liddes. Il signe lui-même : *ego Petrus Gay de Castellario de Orseriis, clericus*¹⁹. Sous la forme latine de

¹³ Communication de M^e Henri Chappaz.

¹⁴ Nous renvoyons pour le détail à l'*Armorial* de 1946 et aux *Ex-libris* de M. Comtesse.

¹⁵ Il s'agit, sauf erreur, d'Eugène. Diplôme en possession de M^e Henri Chappaz

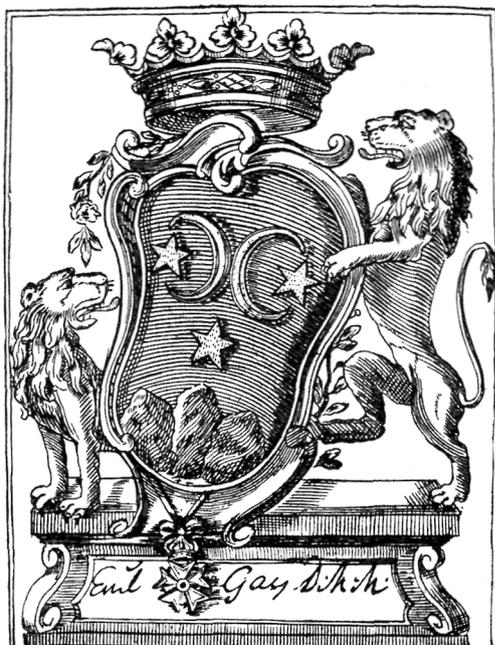
¹⁶ Tamini et Mudry citent à plusieurs reprises ce quartier aux XVII^e et XVIII^e siècles dans leur monographie d'Orsières ; cf. pp. 47, 48, 54, 110 a, 110 b.

¹⁷ Diplôme appartenant à M^e Henri Chappaz. — Toutefois, l'état-civil de Genève n'a enregistré que le nom de *Gay* (communication de M. M.-A. Borgeaud, Bibliothèque publique et universitaire de Genève).

¹⁸ C'est le sens du mot *Borgeal*, soit petit bourg, *Burg* = château fort.

¹⁹ Gremaud : *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*, t. V (*Mém. et Doc. de la Soc. d'hist. de Suisse rom.*, t. XXXIII), pp. 155-156.

De la Bibliothèque du Chevalier



Conseiller d'Etat
1821

Ex-libris d'Emmanuel Gay
Docteur en médecine de Montpellier
Chevalier de la Légion d'Honneur
Conseiller d'Etat
1821

(Alfr. Comtesse : *Ex-libris valaisans*, 1927)

Castellario, est-ce déjà du *Borgeal* qu'il s'agit ? On peut noter, en effet, que les sires d'Allinges, qui conservèrent des droits féodaux à Orsières jusqu'au XVI^e siècle, y possédèrent, notamment, le Châtelard, lequel est appelé en 1236 *burgum de Orseriis* ²⁰.

Si Bertrand signale l'existence de la famille Gay à Orsières dès 1330, comme le note le D^r Comtesse, c'est sans doute que, pour lever un acte en 1356, Pierre Gay devait être âgé au moins de quelque vingt-cinq ans...

Outre Pierre, Tamini et Mudry ²¹ ont relevé à Orsières les noms de trois autres notaires Gay en cette seconde partie du XIV^e siècle : Udric, en 1360, Jean, clerc en 1373, et Pierre, vice-châtelain de Saxon en 1374 (ce dernier pourrait s'identifier avec le notaire de 1356). Plus tard, apparaissent encore comme notaires à Orsières, un Jean, en 1603, puis Pierre († 1634), père d'un autre Jean et beau-père de Philibert II. Les descendants de celui-ci fourniront à Martigny une double lignée de notaires qui se perpétuera jusque vers la fin du XIX^e siècle ²².

La famille Gay d'Orsières a peu donné de membres au clergé. On cite cependant deux chanoines de la Prévôté du Grand-Saint-Bernard : Pierre-Nicod Gay, curé d'Orsières et de Liddes de 1378 à 1387 ²³, et Berthulus, infirmier à l'Hospice, prêtre en 1459 ²⁴. Au XVIII^e siècle, Pierre-Nicolas Gay (1737-1798), d'Orsières, fut chancelier épiscopal à Sion en 1768, recteur à Martigny l'année suivante, enfin curé de Saint-Martin (Hérens) de 1776 à sa mort en 1798 ²⁵.

²⁰ Cf. *Armorial*, pp. 6-7 et 188. *Burgum* et *castellarium* ont le même sens.

²¹ *Orsières*, p. 110 a. Sur diverses fonctions publiques remplies par des membres de cette famille, cf. pp. 44, 47, 53, 57.

²² Hilaire Gay rattache aussi à la branche cadette de sa famille Hilarion Gay, de Martigny, peintre de chevalet, à qui l'on doit, notamment, un tableau à la chapelle de Ferret, daté de 1802 (cf. A. Donnet : *Tableau chronologique sommaire des monuments d'art et d'histoire du Valais*, dans *Annales valaisannes*, 1953, p. 409).

²³ *Orsières*, pp. 67, 120, 127 ; J.-E. Tamini et Pierre Délèze : *Nouvel essai de Vallesia christiana* (St-Maurice, 1940), pp. 203, 206, 453. Pierre-Nicod Gay semble avoir dirigé simultanément les deux paroisses d'Orsières et de Liddes.

²⁴ *Orsières*, pp. 67 et 127 ; *Vallesia christiana*, p. 453. — Tamini et Délèze citent encore, p. 453, Ulrich Gay, d'Orsières, curé à St-Maurice en 1402 ; mais ce personnage manque dans les listes des curés des deux églises paroissiales de St-Maurice, tant celle de St-Sigismond (p. 172) que celle de Ste-Marie-sous-le-Bourg (p. 186). D'autre part, les chanoines Aymon et Pierre Gay, qu'on rencontre à St-Maurice vers 1500, paraissent être originaires d'Aigle (*Armorial*, p. 107).

²⁵ Pierre-Nicolas manque dans la liste des prêtres originaires d'Orsières qui est publiée dans la monographie de cette commune, p. 128, mais il figure dans *Vallesia christiana*, pp. 85, 198, 285, 453, ainsi que dans l'*Essai d'histoire de la Vallée d'Hérens* par Antoine Gaspoz et J.-E. Tamini (St-Maurice, 1935), p. 115.

L'*Armorial valaisan* dit cette famille aujourd'hui éteinte. Ce n'est pas entièrement exact²⁶. Hilaire Gay écrit dans sa *Notice* que les familles issues de ses deux oncles Joseph-Germain et Alexandre sont fixées en Amérique. Il indique aussi un rameau de la branche cadette existant à Naples, où il était représenté en 1891 par Emmanuel Gay, fils de Philibert qui fut officier au service de Naples avant 1859, mais ce rameau ne paraît plus exister aujourd'hui. D'autre part, l'ingénieur Alfred Gay (f 1907), fils du préfet Alexis, épousa Mlle Octavie Chappaz et en eut trois enfants. Le seul fils, Alexis, fut chef-comptable dans une banque de Milan ; il est mort dans cette ville le 6 janvier 1938, sans avoir contracté d'alliance. L'une de ses sœurs a épousé M. Alfred Martin, de Monthey ; de ce mariage sont nés un fils, qui était sauf erreur capitaine dans la *Royal Air Force* et qui est mort à Singapour, et une fille, qui est mariée en Angleterre. Monsieur et Madame Alfred Martin-Gay sont fixés à Londres, où vit également la sœur de Madame Martin, Mlle Elisa Gay. A Martigny, Mlle Marie Gay, sœur de l'ingénieur Alfred Gay, épousa M^e Achille Chappaz, de Monthey, qui fut président du Tribunal de Martigny, puis conseiller d'Etat et député du Valais au Conseil des Etats. Une mort prématurée, à quarante-huit ans, mit, hélas ! fin à cette brillante carrière²⁷. Outre les charges publiques, nous pouvons rappeler que M. Achille Chappaz portait un vif intérêt à l'histoire : on lui doit notamment une précieuse étude sur les Trappistes réfugiés en Valais à l'époque de la Révolution française²⁸.

Afin de rendre aussi visuelles que possible les indications fournies par Hilaire Gay sur sa famille, nous accompagnons ces notes d'un tableau schématique, pour lequel nous utilisons également les autres renseignements entre nos mains.

Sans doute, des recherches ultérieures permettraient de compléter ces informations, mais tels qu'ils se présentent, ces « extraits généalogiques » ne sont pas, croyons-nous, sans utilité : ils posent des jalons qui orienteront les chercheurs de demain.

²⁶ Nous devons à l'obligeance de M^e Henri Chappaz, avocat et notaire à Martigny, les informations qui suivent et qui permettent de rectifier l'*Armorial*. Nous en avons déjà tenu compte en préparant l'édition de Philippe Farquet : *Martigny, Chroniques, sites et histoire*, Martigny, 1953, pp. 367-368.

²⁷ *DHBS*, t. II, p. 477. — Un excellent article de la *Patrie Suisse* (N^o 237, 22 octobre 1902) et J.-B. Bertrand (*Le Valais, Etude sur son développement intellectuel*, p. 220) notent encore que M. Achille Chappaz fut professeur à l'Ecole de droit, à Sion, et que l'Université de Fribourg eût désiré lui confier une chaire, mais que le Valais, qui appréciait sa valeur, le retint. Au Conseil d'Etat, M. Chappaz dirigea le Département de l'Instruction publique.

²⁸ *Les Trappistes en Valais*, dans *Revue de la Suisse Catholique*, t. 24, Fribourg, 1893, pp. 1-9, 91-106, 286-296, 339-346, étude qui, réunie dans un tirage à part (46 p.), a pris place dans le 1^{er} vol. de *Mélanges d'histoire et d'archéologie* (1897) publiés par la Société helvétique de St-Maurice.

GAY DU BORGEAL

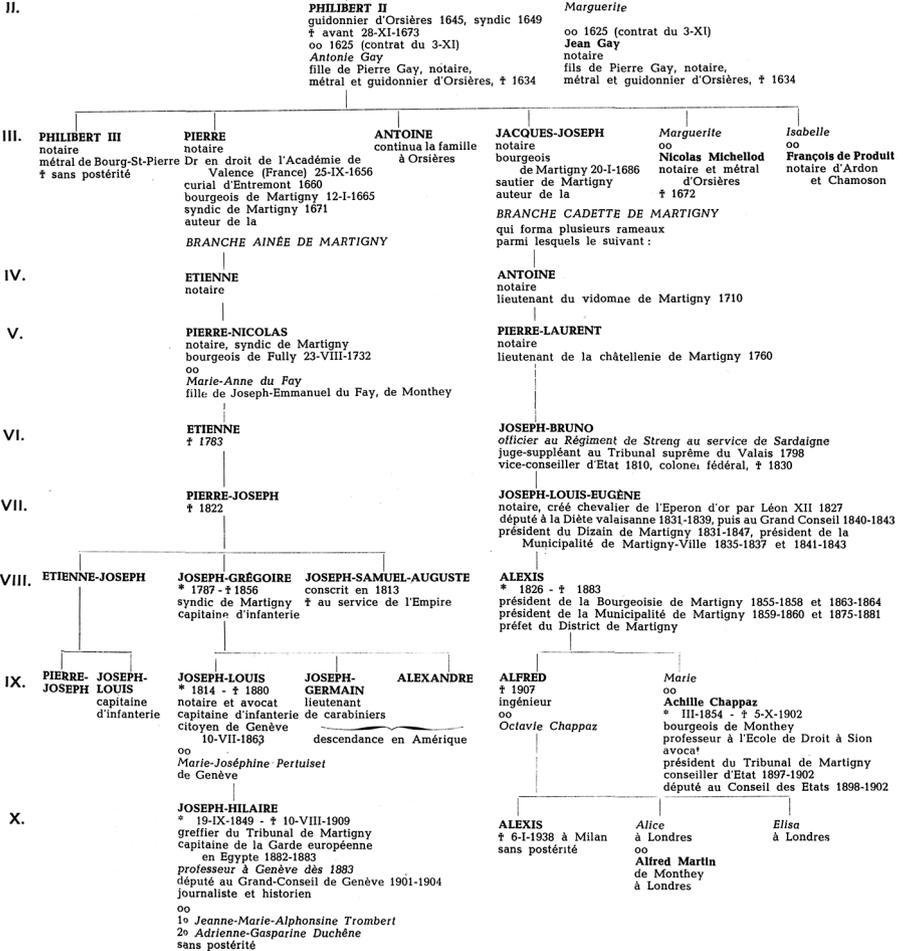
I. FAMILLE
D'ORSIÈRES ET DE MARTIGNY
citée dès 1356

PHILIBERT I GAY DU BORGEAL
bourgeois d'Orsières, notaire
† avant 3-XI-1625
oo
Françoise Medici
† avant 3-XI-1625

filles de Jean Medici, notaire, bourgeois de Sembrancher, qui est cité parmi les représentants des communes d'Entremont pour la confirmation de leurs franchises à Sion, 30-V-1586

SIGLES :
* naissance
oo mariage
† décès

Extraits généalogiques



II

Un Valaisan du dehors : Hilaire Gay capitaine, politicien et homme de lettres

Le Valais dans l'œuvre d'Hilaire Gay

L'un des derniers représentants de la branche aînée de la famille Gay du Borgeal, de Martigny, fut Hilaire Gay, capitaine, politicien et homme de lettres, à qui J.-B. Bertrand a consacré les notes suivantes¹, que nous reproduisons intégralement :

HILAIRE GAY, né en 1849, à Martigny, fit ses études à Genève, patrie de sa mère. Après avoir été notaire et greffier du tribunal à Martigny, il s'embarqua pour le Caire, où il commanda la gendarmerie khédivienne. Rentré en Suisse, il s'est voué au professorat, à Genève, qu'il n'a plus quitté. Il s'y occupe aussi de journalisme et de politique : il fut représentant du parti libertain de la Rive droite au Grand-Conseil, et disciple de William Vogt, le pourfendeur de la maçonnerie². Gay a débuté par une brochure parue à Genève en 1884 : *La Garde européenne en Egypte*. Quatre ans plus tard, il publiait son *Histoire du Vallais depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours*, en deux volumes, laquelle est à sa deuxième édition. Ses principales sources sont Gremaud, Furrer et Boccard, Vuillemin, et, pour l'histoire contemporaine, Ribordy. L'historien a eu le mérite d'avoir poussé jusqu'en 1875 le récit des événements qui se sont déroulés dans notre canton, et certes l'histoire du XIX^e siècle n'est pas la moins intéressante. La Bibliothèque publique de Genève lui a fourni des détails captivants et inédits sur la Réformation en Valais. Un appendice termine chacun des tomes, donnant un aperçu assez exact, mais trop rapide malheureusement, de l'état des lettres et de l'instruction à travers les âges.

Cette histoire est divisée en quatre livres : les temps anciens, l'empire, la démocratie, la liberté moderne ; les livres sont eux-mêmes divisés en chapitres, pour lesquels Gay a suivi Boccard, ordre le plus naturel du reste. Les événements sont rappelés en style irréprochable, et avec une impartialité et une véracité que nul ne peut mettre en doute, appuyés qu'ils sont toujours sur des documents qui font foi.

¹ J.-B. Bertrand : *Le Valais, Etude sur son développement intellectuel à travers les âges*, Sion, 1909, pp. 117-118 et 194 (nous donnons l'orthographe des titres d'après la liste citée plus loin).

² Bertrand ajoute les dates suivantes dans le *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, t. III, p. 338 : professeur à Genève dès 1883, député au Grand-Conseil genevois 1901, † 1909 à Genève.

A côté de cette œuvre plus importante, Gay a écrit différentes autres études :

Vallis Penninæ antiquitates, en latin ;

Notice sur les nobles de Blonay, majors de Louèche ;

Mélanges d'histoire valaisanne, comprenant : les historiens valaisans, les origines des relations commerciales du Valais et de l'Italie, les Sires de Martigny, les Franchises de Sion, et un épisode de 1799.

Les *Nouvelles valaisannes* d'Hilaire Gay sont très connues. *Le Conscrit de 1812* est le souvenir ému d'un enfant du Valais, mort bien loin de ses montagnes, dans les glaces de la Bérésina. *La Guerre civile* est un épisode sanglant de 1844 déroulé à Martigny. *Le violonare de Mazembroz* enfin est un gracieux tableau de mœurs rustiques emprunté à la fête de St-Joseph, à Fully.

L'ancien conseiller d'Etat Henri Bioley a, lui aussi, rendu hommage au talent et aux mérites d'Hilaire Gay.

Notre poète, écrit-il³, supporte très bien le joyeux pléonasme de son nom. C'est un bon vivant, prenant toujours les choses par le bon côté, un tantinet bohème, et, s'il le faut, sérieux à l'occasion.

Né, le 19 septembre 1849, à Martigny, d'un père valaisan et d'une mère genevoise, Gay fit ses études littéraires dans la reine du bleu Léman. Ses goûts aventureux lui valurent les fortunes les plus diverses, qu'il alla chercher un peu sous tous les climats...

Depuis son retour (à Genève), Gay se livra aux études historiques et littéraires. Il a publié une *Histoire du Vallais*, en deux volumes, d'une très réelle valeur, des *Légendes Vallaisannes*, des nouvelles, qui parurent dans plusieurs revues littéraires de la Suisse romande, des articles de critique, et un certain nombre de poésies.

Si l'on s'avisait, à la suite de Bertrand et de Bioley, de dresser un catalogue de ceux qui tinrent une plume en Bas-Valais — et notre écrivain de Genève se réclamait de Martigny, sa patrie — le nom d'Hilaire Gay du Borgeal en serait peut-être le seul qui surnage dans les oubliées mémoires avec celui de Charles-Louis de Bons, de Saint-Maurice. Mlle Marie-Gabrielle Dufour a consacré naguère une intéressante étude à celui-ci⁴ ; n'y aurait-il pas intérêt aussi à étudier un peu la vie et l'œuvre de celui-là ? On verrait combien noble était son idéal et combien ardente sa

³ Henri Bioley : *Les Poètes du Valais romand*, Lausanne, 1903, p. 161. Dans cette anthologie, Henri Bioley reproduit deux poèmes d'Hilaire Gay : *L'Angelus du soir* et *Le Sang des Suisses*, o. c., pp. 163-166.

⁴ Marie-Gabrielle Dufour : *Charles-Louis de Bons (1809-1879) : sa vie, son œuvre*, dans *Annales valaisannes*, 1946, pp. 1-79.

ferveur pour ce canton qu'il ne cessait d'aimer et de vouloir servir, alors même que les caprices de l'existence l'en tenaient éloigné.

Le pays du Valais, ma patrie bien-aimée, écrivait Hilaire Gay à Henri Bioley⁵, a eu la plus large part dans mes travaux : Mon but principal était de chercher à développer l'enseignement de l'histoire dans les écoles du canton ; par la connaissance de ses annales, le Valaisan s'attachera par des liens plus forts à sa religion, à ses traditions et à son indépendance ; tout en conservant le caractère qui lui est propre, et qui fait sa valeur, il acquerra de nouveaux et utiles enseignements. Telles sont les idées qui ont présidé à la rédaction de mon *Abrégé de l'histoire du Valais, à l'usage des écoles*. Ce manuel sera-t-il un jour placé entre les mains de mes jeunes concitoyens ?

Capitaine en Egypte

Jules Bertrand et Henri Bioley ont noté les « goûts aventureux » et l'instabilité qui marquent la carrière d'Hilaire Gay jusqu'en 1883. C'est surtout ce que nous pourrions nommer son « expédition d'Egypte » qui manifeste ce caractère curieux. Attiré sans doute par le mirage de l'Orient qui était encore à l'époque nimbé de mystère, Hilaire Gay s'engagea dans le corps international de police que le Gouvernement du Caire recruta à la suite des troubles qui avaient ensanglanté la ville d'Alexandrie. Le 4 juin 1882, la révolte dirigée par Arabi Pacha⁶ avait provoqué le massacre de 350 Européens. La flotte britannique riposta par un terrible bombardement, suivi de l'occupation de la ville par les troupes anglaises. L'Egypte se décida alors à appeler des agents européens pour assurer le maintien de l'ordre. C'est ainsi que Théodore Portier, agent khédivial à Genève, délivra un brevet de capitaine à Hilaire Gay, le 8 octobre 1882. Parti le même jour, Gay débarquait à Alexandrie le 17. Il prit aussitôt ses fonctions dans la Garde européenne qu'il s'agissait d'organiser. Quelques jours après, il en reçut même le commandement provisoire.

Gay a raconté dans une brochure l'histoire de son aventure ; cédon-lui la parole :

Le 22 octobre 1882, je reçus le commandement provisoire de la Garde européenne. Les lettres qui me nommaient à ces fonctions me donnaient les

⁵ Henri Bioley, o. c., pp. 161-162.

⁶ Arabi Pacha (1839-1911), colonel et chef du parti nationaliste égyptien, mena la lutte contre l'Angleterre en 1881-1882. Les Anglais intervinrent en occupant la vallée du Nil pour « protéger le khédivé ».



Hilaire Gay du Borgeal
1849 - 1909

*Portrait tiré d'un tableau où figurent tous les membres du Grand-Conseil de Genève 1901-1904
(Léon Rheinwald et Eug. Ramaz éditeurs ; phototypie Sadag, Genève)
Collection Rigaud, Bibliothèque publique et universitaire de Genève.*

bases sur lesquelles je devais procéder à l'organisation de ce corps, dont l'effectif augmentait chaque jour. Les gardes devaient être répartis en Compagnies de cent hommes, comprenant les éléments d'une même nationalité.

Je divisai la Garde en six Compagnies, régulièrement encadrées. J'établis un ordre journalier et un service de rondes. Les officiers, chargés de ce dernier service, devaient s'assurer si les gardes exécutaient leurs consignes.

La discipline comme l'équipement furent pour le commandement une cause permanente de soucis. C'est tout au début, avant l'arrivée de Gay, que la formation avait manqué : ces hommes, note Hilaire Gay, n'avaient reçu, à leur entrée dans ce corps de police, « ni instruction préalable sur le service qu'ils étaient appelés à faire, ni armement, ni équipement » ; ils « ne se croyaient pas soumis à une discipline militaire » et « avaient pris des habitudes de relâchement dans l'accomplissement de leurs devoirs ».

Cette absence d'organisation première fut la pierre d'achoppement contre laquelle vinrent se heurter tous les efforts tentés pour donner à la Garde une véritable allure militaire.

Ce fut là une première désillusion pour notre officier. Lui qui avait le goût du panache en éprouva bientôt une seconde à propos de l'équipement :

Les Compagnies ne purent jamais être correctement habillées : les uniformes que le Gouvernement avait commandés, je crois, en Autriche, arrivaient à Alexandrie par envois insignifiants.

Cette tenue consistait en une tunique, couleur marron foncé, col, passepoil et revers de manche rouges, un rang de boutons, métal jaune, portant le croissant et l'étoile ; pantalon bleu foncé, avec passepoil rouge ; ceinturon de cuir, portant le yatagan du fusil Remington, qui était l'arme adoptée pour la Garde ; veston et pantalon en toile, et manteau avec capuchon, en drap noir. La Garde indigène avait le même uniforme.

Les officiers étaient armés du sabre, de forme autrichienne, ceinturon et dragonne en or, ornée des initiales du Khédive : T P (Tewfik Pacha⁷). Comme marques distinctives des grades, le commandant avait trois galons en or, dessinés en forme de trèfle sur les manches de la tunique ; le capitaine trois : deux en or, un en argent ; le lieutenant deux en or et le sous-lieutenant un seul. Le passepoil du pantalon était remplacé, chez les officiers, par une bande de pourpre, large de deux doigts. Le brigadier se distinguait par un galon d'argent, placé sur le revers de la manche ; le vice-brigadier portait ce galon plus étroit.

⁷ Mohammed Tewfik Pacha (1852-1892) succéda à son père Ismaïl Pacha contraint d'abdiquer en 1879.

Pas plus que l'équipement, « l'armement ne fut jamais com- plété » :

La Garde ne possédait qu'un petit nombre de fusils, dont on ne fit usage que dans quelques cas de troubles qui eurent lieu à Alexandrie. Les hommes de la garde de police de la caserne étaient seuls armés du fusil ; les autres ne portaient que le yatagan.

Ces lenteurs imprévues, si naturelles à l'Orient, ne tardèrent pas à décourager notre commandant. Après avoir été cantonnés à la caserne de Ras-el-Tin, proche du palais khédivial, les Suisses furent transférés, au début de novembre, à la caserne de Moharem-Bey, évacuée par les troupes anglaises. La Garde européenne, qui comprenait des Compagnies autrichiennes, italiennes et suisses, perdit dès lors son unité. Aussi, quelque temps après, Gay demanda à être relevé de son commandement provisoire :

N'ayant ni le grade ni les avantages d'un commandant effectif, je n'étais que la lourde responsabilité. Je pris ensuite le commandement de la première Compagnie des gardes suisses, qui étaient formés en quatre Compagnies.

En principe, chaque Compagnie devait comprendre une centaine d'hommes, sous le commandement d'un capitaine assisté d'un lieutenant et d'un sous-lieutenant, de deux brigadiers avec six ou huit sous-brigadiers, et d'un fourrier. Les Compagnies suisses furent ordinairement conformes au plan.

La I^e Compagnie, formée de Suisses-romands, eut pour lieutenant L.-B. Pillonnel et pour sous-lieutenant J.-F. Blondel. Le premier fit fonction de capitaine avant que Gay prît lui-même le commandement de cette Compagnie. Les Compagnies II et III étaient composées de Suisses-allemands ; en voici les officiers : II^e Comp. : Probst cap., E. Studer lt., W. Stämpfli s.-lt. ; III^e Comp. : D. Wutrich cap., M. de Courten lt., Ditlinger s.-lt. Par la suite, Courten devint capitaine de la IV^e Compagnie qui constituait le dépôt.

Gay rend justice au directeur de la police égyptienne, Nicolas Mark, originaire du canton de Fribourg, qui, lors de l'insurrection de juin 1882, sauva la vie et les biens de nombreux Européens. Mark entretenait avec Gay des relations faites d'estime et d'amitié mutuelles⁸.

⁸ Le capitaine M. de Courten était Maurice-Joseph-Théodore de Courten, fils d'Antoine-Eugène et de M^{me}, née Marie-Louise Ganioz. Né à Sion le 3 septembre 1835, il vécut à l'étranger. Il s'engagea d'abord au service du roi de Naples, jusqu'au licenciement des troupes suisses de celui-ci, en 1859. On

Malgré tout, le dépaysement et les déconvenues agirent bientôt sur l'esprit d'Hilaire Gay, déjà porté par nature au changement. Le 15 janvier 1883, il remit sa démission à son colonel et, le 22, il s'embarquait. Son séjour à Alexandrie n'avait duré que trois mois et cinq jours : il devait cependant laisser une trace profonde dans son existence.

De retour à Genève le 30 janvier, Gay se fixera définitivement dans cette ville où son père avait acquis droit de cité vingt ans auparavant. Pourtant, le souvenir de l'Égypte le poursuit. Des journaux « mal renseignés, faisant une trop large part à la critique malveillante », dénaturent la conduite de la Garde européenne d'Alexandrie. Gay se fera donc un devoir d'éclairer l'opinion publique, car

L'organisation de ce Corps, son action et les services qu'il a rendus sont peu connus et méritent cependant l'attention du public.

C'est la raison de la brochure que signe « Hilaire Gay, ex-capitaine de la Garde », le 22 mars 1884. Nous y avons, comme on le voit, largement puisé⁹.

Professeur et écrivain

À Genève, Hilaire Gay entra en 1883 comme professeur à l'Institut de la Châtelaine. Ce pensionnat de jeunes gens, fondé en 1863 par A.-H. Røediger, eut par la suite pour directeur Charles-Frédéric-Guillaume Thudichum (1833-1914), gendre du fondateur¹⁰ : l'établissement fut dès lors connu sous le nom d'Institut Thudichum. Là, Gay enseigna longtemps le latin, qu'il possédait à un haut degré. Les poètes de l'Antiquité meublaient son esprit et, lui-même, il écrivait latin avec un rare bonheur. Il a fait paraître plusieurs ouvrages dans cette langue, et d'abord le petit volume consacré à sa patrie : *Vallis Penninæ antiquitates* (1893), dont feu le Dr Leo Meyer, archiviste et bibliothécaire du Valais,

le rencontre ensuite au Maroc, puis en Égypte ; après avoir servi dans la Garde européenne d'Alexandrie en 1882-1883, il entra dans le service des douanes en la même ville. C'est là qu'il mourut le 26 septembre 1893 (nous devons ces renseignements à une aimable communication de M. Eugène de Courten, à Sion). — Quant à Nicolas Mark (1844-1908), il s'engagea d'abord au service du Saint-Siège, puis, en 1869, dans le corps de police d'Alexandrie, où il resta vingt ans. Cf. *DHBS*, t. IV, p. 667.

⁹ *La Garde européenne en Égypte*, Genève, H. Stapelmohr, 1884.

¹⁰ *DHBS*, t. VI, p. 559. — L'Institut Thudichum était fréquenté par des étudiants appartenant à la haute société internationale ; il eut notamment des élèves égyptiens appartenant aux milieux dirigeants du Caire.

admirait la latinité. Gay publia encore *De vita Cæsarum* (1896), puis une première série de *Colloquia in usum scholarum* (1900), qu'il se proposait de continuer.

A Monsieur le Conseiller d'Etat
Burgerer

Hommage de l'auteur

15/ sept. - 1905.

Hilaire Gay.

Dédicace de la main de l'auteur

(en tête de *La Garde européenne en Egypte*, Bibliothèque cantonale, Sion, PA 690)

Grâce à l'obligeance de M. André Donnet, directeur de la Bibliothèque cantonale du Valais, de M. M.-A. Borgeaud, sous-directeur de la Bibliothèque publique et universitaire de Genève, et de M. Léon Imhoff, libraire à Sion, on peut établir le catalogue suivant des œuvres d'Hilaire Gay¹¹ :

Le violonare de Mazembroz, dans *Confédéré*, 1874, N^o 90.

Nouvelles valaisannes, comprenant *Un épisode de 1840* et *Le violonare de Mazembroz*, Sion, 1877 (26 p.).

La Garde européenne en Egypte, Genève, 1884 (92 p.).

Histoire du Vallais depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, Paris et Genève, 2 volumes, 1888-1889 (203 et 184 p.).

Les Sires de Martigny, dans *Confédéré*, 1889, N^{os} 35 à 37.

Riedi (29 septembre 1489), dans *Confédéré*, 1889, N^o 41.

Le violonare de Mazembroz, dans *Ecio des Alpes*, 1889, N^o 1, pp. 41-48.

Abrégé de l'histoire du Valais à l'usage des écoles, Genève [1890] (106 p.).

¹¹ Nous exprimons notre vive gratitude à MM. A. Donnet, M.-A. Borgeaud et L. Imhoff pour l'obligeance avec laquelle ils nous ont communiqué de nombreux renseignements.

- Compte rendu de l'ouvrage de Virgile Rossel : *Histoire littéraire de la Suisse romande* (t. I, 1889), dans *Confédéré*, 1890, N° 8.
- Mélanges d'histoire vallaisanne*, comprenant *Les historiens vallaisans*, — *Les origines des relations commerciales du Vallais et de l'Italie*, — *Les sires de Martigny*, — *Les franchises de Sion*, — *Un épisode de 1799*, Genève, 1891 (109 p.).
- Notice sur la famille Gay d'Orsières et de Martigny* [Genève, 1891] (4 p.).
- Nouvelles vallaisannes*, comprenant *Le conscrit de l'an 1812*, — *La guerre civile*, — *Le violonare de Mazembroz*, Genève, 1892 (32 p.).
- Vallis Penninæ antiquitates*, Genève, 1893 (XVI p.).
- Un titre de Bourgeoisie au XVII^e siècle*, dans *Revue historique vaudoise*, 1893, pp. 153-155.
- Notice sur les nobles d'Ollon, coidomnes de Sion*, dans *Revue historique vaudoise*, 1893, pp. 361-368, et 1895, pp. 28-30.
- L'acceptation de la Constitution Helvétique par l'Assemblée représentative provisoire du pays de Vaud*, dans *Revue historique vaudoise*, 1894, pp. 217-221.
- Notice sur les nobles d'Aigle, sénéchaux de Sion*, dans *Revue historique vaudoise*, 1894, pp. 303-307.
- Notice sur les nobles de Blonay, majors de Louèche*, dans *Revue historique vaudoise*, 1895, pp. 365-370. Une édition séparée et augmentée parut à Genève avec la date 1894 (21 p.) : il est probable que la *Revue historique vaudoise* se sera trouvée en retard pour faire paraître l'article qui lui fut sans doute remis dès 1894...
- Le château de Martigny*, dans *Revue historique vaudoise*, 1896, pp. 85-92.
- Notice historique sur le Petit-Saconnex*, dans *Revue historique vaudoise*, 1896, pp. 257-266.
- De vita Cæsarum*, Genève, 1896 (16 p.).
- Souvenir du Salève*, Genève, 1896 (45 p.).
- Colloquia in usum scholarum*, Pars I, Genève, 1900 (62 p.).
- Le conscrit de l'an 1812*, dans *Almanach du Valais*, 1901, pp. 46-47.
- Le Centenaire de 1903 (1803-1903)*, dans *Almanach du Valais*, 1903, pp. 65-66.
- Histoire du Vallais depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours*, 2^e édition, Genève, 1903 (326 p.).
- Un procès au XVII^e siècle*, dans *Almanach du Valais*, 1905, pp. 39-41.
- Les Jeunes Patriotes*, Genève, 1905 (7 p.).
- Le conscrit de l'an 1812*, dans *Vallée du Rhône*, 17 juillet 1905, pp. 5-6.
- Le violonare de Mazembroz*, dans *Vallée du Rhône*, 24 juillet 1905, pp. 4-6.
- Le violonare de Mazembroz*, dans *Almanach du Valais*, 1907, pp. 38-39.
- Les Medici de Genève et du Valais*, dans *Gazette du Valais*, 1907, N° 122.
- Petite histoire du Valais*, Genève, 1910 (88 p.).
- Le violonare de Mazembroz*, dans *Vallée du Rhône*, 18 août 1911, pp. 58-60.

On aura remarqué que plusieurs œuvres d'Hilaire Gay eurent l'honneur de plusieurs éditions, entre autres sa gracieuse nouvelle *Le violonare de Mazembroz*, dont on cite au moins sept éditions de 1874 à 1911. Parmi les périodiques dans lesquels parurent des œuvres de Gay, figurent le *Confédéré*, l'*Echo des Alpes*, la *Revue historique vaudoise*, l'*Almanach du Valais*, la *Vallée du Rhône*, la *Gazette du Valais*. La variété de ces périodiques, qui se situent en des rayons fort divers de l'éventail politique et littéraire, prouve assez l'éclectisme d'Hilaire Gay, qui tenait avant tout à son indépendance.

L'énumération de ses œuvres montre l'ouverture d'esprit de notre humaniste qui s'intéresse tour à tour au lointain passé et au présent, à l'Antiquité comme au Moyen Age, à l'histoire¹², la géographie, la politique même.

Rêves politiques

La politique... Hilaire Gay avait un tempérament trop personnel pour ne pas accorder de la sympathie aux campagnes menées par William Vogt contre tous ceux qui lui paraissaient accaparer la République et par le fait même en museler les libertés. En octobre 1901, Vogt et ses amis lancèrent un violent manifeste électoral dont voici la conclusion :

Votez tous pour la *Liste des Libertins*, car elle est un défi à la secte secrète et à ces pâles arrivistes de la politique se rencontrant dans tous les partis, qui, par servilisme, calculs qu'ils imaginent habiles ou terreur, assouplissent leur probité civique aux reniements de conscience et aux concessions flétrissantes, et appuyent par leur vote les Francs-maçons, contre lesquels ils clament derrière. A la porte du Grand-Conseil les Frères .: et ceux qui les soutiennent¹³ !

William Vogt (1859-1918) avait commencé sa carrière à la rédaction du *Genevois*, organe du parti radical, mais il avait repris sa liberté pour combattre tous ceux qu'il jugeait des parasites de la société. Pamphlétaire vigoureux, il s'en prenait aux politiciens, aux Francs-maçons, et aux... « momiers »... Il dénonçait le « péril maçonnique » ou les compromissions dans la cité qu'il dénommait « Calvinopolis »¹⁴... Reprenant le nom de

¹² Contrairement à ce que l'on aurait pu supposer, Gay n'entra ni dans l'Institut national genevois, ni dans la Société d'histoire et d'archéologie de Genève (communication de M. M.-A. Borgeaud).

¹³ Communication de M. M.-A. Borgeaud.

¹⁴ Cf. *DHBS*, t. VII, p. 165.

Libertins qui avait été celui d'un groupe de citoyens opposés à la dictature de Calvin au XVI^e siècle¹⁵, William Vogt essaya de réveiller l'esprit de « liberté » parmi les citoyens. Ses partisans l'envoyèrent siéger au Grand-Conseil de 1898 à 1902. Hilaire Gay, qui s'était laissé convaincre par la croisade de Vogt, le rejoignit au parlement cantonal en 1901, avec un autre adhérent du nom d'Ullmo. Réduit à de si maigres effectifs, ce « parti fantaisiste »¹⁶ ne tarda à disparaître. Désireux de clouer au pilori tous les affairistes de la République, Vogt soulevait par son esprit combattif et impulsif plus de curiosité qu'il ne suscitait de véritable rénovation. Sorte de paladin qui se croyait appelé à pourchasser tous les démons de la vie publique, William Vogt ne fait-il pas penser à quelque Don Quichotte, et n'est-il pas plaisant de lui voir associé dans son zèle Hilaire Gay du Borgeal ?...

Appartenant à un parti qui se vouait à la réforme des mœurs politiques, Gay s'était voulu conséquent avec ses principes et il s'était fait une règle de fréquenter régulièrement l'assemblée législative à laquelle il avait été élu. Pourfendeur de ceux qu'il regardait comme des exploiters de la vie publique, il semblait avoir gardé quelque chose du commandant de la gendarmerie égyptienne et c'est sous cet aspect que le peintre Adolphe Gautschi en fit une bonne caricature qu'il titra : « Son Excellence Monsieur Hilaire, Capitaine des forces du Caire »¹⁷. On aime à croire que le héros de ce dessin ne s'en formalisa pas plus que tant de magistrats, voire de souverains, qui partagent

¹⁵ Ami Perrin, chef des Libertins, dut s'exiler en 1555. Cf. *DHBS*, t. V, p. 251.

¹⁶ François Ruchon : *Histoire politique de la République de Genève*, Genève, Jullien, 1953, t. II, p. 412.

¹⁷ Cette caricature de Gautschi a paru dans *La Satire*, journal humoristique, No 1, 18 octobre 1902 (Collection Maillard-Gosse, Biblioth. publ. et univ., Genève). Le texte attribué par le dessinateur à Hilaire Gay fait allusion à l'attitude prise par Gay dans la fameuse grève des tramways genevois, dont le dépôt est à la Jonction. Dans une séance extraordinaire tenue le 8 octobre 1902, le Grand-Conseil entendit un rapport du Conseil d'Etat sur la levée des troupes que la grève rendait nécessaire et vota un arrêté législatif mentionnant entre autres : « Le Conseil d'Etat est invité à faire énergiquement respecter la liberté du travail et à maintenir l'ordre public ». Cet arrêté fut approuvé par 78 députés ; 8 se prononcèrent contre ce texte, soit les représentants du parti socialiste et MM. Gay et Vogt. Le Dr Wyss, député socialiste, fit à cette séance mémorable un discours dans lequel il rendait responsable de la situation le directeur de la Compagnie Bradford, qui avait remplacé l'ancien directeur Laval. On a nommé à la place de celui-ci, selon Wyss, « un nouveau directeur américain, ne connaissant aucunement ni la langue ni les habitudes de notre pays, venu à Genève subitement, on ne sait pas trop d'où, tombé du ciel, et qui a voulu appliquer des procédés absolument inusités dans notre pays »... Wyss et ses amis estimaient donc que le conflit était dû aux maladrotes de Bradford, et que le départ de celui-ci ramènerait la paix. C'était aussi l'avis d'Hilaire Gay... Cf. *Mémorial du Grand-Conseil*, séance du 8 octobre 1902. Communication de M. M.-A. Borgeaud.

avec les poètes et les musiciens le redoutable privilège de peupler les livres d'histoire de leurs silhouettes vues ou revues par des humoristes...

●●● GALERIE CONTEMPORAINE ●●●

SON EXCELLENCE M. HILAIRE, Capitaine des forces du Caire.



Hilaire Gay vu par le peintre Adolphe Gautschi
1902

Dessin publié dans *La Satire*, journal humoristique, 18 octobre 1902
(Collection Maillard-Gosse, Bibliothèque publique et universitaire, Genève).

La carrière parlementaire de Gay fut brève : 1901-1904. Mais il ne cessa point de s'intéresser à la vie publique en cessant de siéger au Grand-Conseil. On a une preuve de cet intérêt dans la brochure : *Les Jeunes Patriotes*, qu'il publia en 1905.

Eh bien oui ! écrit-il, les Jeunes Patriotes existent. Il s'est trouvé une phalange de citoyens qui « veulent grouper sous leur drapeau, dans un sentiment de perpétuelle fraternité, les enfants du même pays ». Pour eux, le mot Patrie a encore une signification.

Cette brochure est inspirée d'un généreux idéal et son auteur appelle la jeunesse à le partager :

La jeunesse a devant elle une belle et noble tâche. Héritière des libertés publiques, dont ses pères l'ont dotée, elle doit son appoint à l'œuvre humaine. Chaque génération a eu son idéal. Le sien est la conquête de la liberté économique, corollaire de la liberté politique.

C'est donc moins sur les jeux de la politique que sur les problèmes sociaux et économiques que Gay convie les jeunes à s'unir pour l'action. Il a été frappé, sans doute, par la révolution qui gronde en Russie :

C'est à ce cri de Patrie qu'aujourd'hui même, dans l'empire des tsars, tout un peuple se lève pour conquérir la liberté. Car que demandent les martyrs russes, si ce n'est la régénération de leur patrie ?

Par là, le tract de Gay touche l'actualité, manifeste les préoccupations de l'heure et prend valeur de témoignage. Mais Gay s'inspire aussi du passé, ce passé qui retient si souvent son attention. Le mot « régénération », qui glisse sous sa plume, révèle les sources de son inspiration : les théoriciens de la « Régénération », c'est-à-dire les artisans d'une Europe libérale ou démocratique, dont un des postulats essentiels était le remembrement des nationalités et leur épanouissement. Lisons ces lignes significatives :

Un illustre penseur a dit : « Nous croyons à la *nationalité*, conscience des peuples, qui, en leur assignant une part de travail dans l'association, un rôle dans l'*Humanité*, constitue leur mission sur la terre, c'est-à-dire leur individualité, et sans laquelle il n'y a pas de liberté ni d'égalité possibles, — à la sainte *patrie*, berceau de la nationalité, atelier de travail, foyer, autel pour les individus qui composent chaque peuple. »

L'homme qui prononçait cette formule — qui sera toujours vraie — invitait déjà les peuples, il y a plus d'un demi-siècle, à se grouper en une fédération de Républiques. Mais le rêve du patriote génois ne s'est point encore réalisé.

Ainsi, sans le nommer pourtant, Gay se réfère à Mazzini dont l'idéalisme révolutionnaire se parfume volontiers de termes mystiques. Peut-être n'est-il pas sans intérêt de rappeler que le célèbre conspirateur génois, qui vécut en Suisse du 28 juin 1833 au 2 janvier 1837¹⁸, fit un séjour à Chemin sur Martigny, et qu'il ne resta sans doute pas inactif dans la région¹⁹. Il s'y lia, entre autres, avec le notaire César Gross, qui géra le journal mazzinien *La Jeune Suisse* en 1835-1836²⁰. Gay, à son tour, porta son adhésion au prophète de la *Jeune Europe*... Voilà donc, maintenant, plus d'un siècle qu'on parle de « fédérer » l'Europe : le messianisme de Mazzini finira-t-il par devenir réalité ?

A Genève, Gay se réjouit de l'apaisement qui s'opère au tournant de 1900.

Les anciens partis, dont les noms ne disent plus rien à la génération nouvelle, semblent sur le point d'être définitivement classés. Ils appartiennent à l'histoire, et ce n'est pas à nous, contemporains, de les juger.

Sans doute Hilaire Gay songe-t-il que des partis nouveaux sont apparus, tel le groupement de la *Jeune République*, formé en 1880 de citoyens désireux de mettre fin aux querelles du *Kulturkampf* ; tels encore le parti socialiste et le parti indépendant (catholique), qui manifestent leur vitalité à partir de 1892, grâce à la loi du 3 septembre de cette année-là, qui adopta la représentation proportionnelle des partis au Grand-Conseil. La pacification religieuse devait résulter surtout de la loi du 30 juin 1907, qui, en supprimant le budget des cultes (auparavant alimenté par tous et ne profitant qu'à certains), mit les Eglises sur plan d'égalité devant l'Etat²¹.

Toutefois, si Gay paraît sentir le pouls de la « génération nouvelle » qui s'éloigne des querelles passées, il se hâte trop d'enterrer les « anciens partis », car ils subsisteront, mais, il est vrai, en revisant leurs programmes pour leur insuffler une vie nouvelle.

Quoi qu'il en soit des partis eux-mêmes, Gay estime le temps des luttes politiques dépassé par l'apparition de nouveaux problèmes :

¹⁸ DHBS, t. IV, p. 698. — Cf. également t. IV, pp. 282-283, les divers articles *Jeune Allemagne*, *Jeune Europe*, *Jeune Italie*, *Jeune Suisse*.

¹⁹ Alpinus, soit Philippe Farquet, dans le *Nouvelliste valaisan*, 29 août 1942, et dans *Martigny, Chroniques, sites et histoire*, Martigny, 1953, p. 307.

²⁰ Sur César Gross († 1839), notaire et homme politique, cf. DHBS, t. III, p. 643.

²¹ DHBS, t. III, pp. 366, 369, 370 ; Ruchon, o. c., t. II, pp. 378 sq.

Grâce aux libertés acquises et à la paix dont nous jouissons,... nous pouvons vouer notre sollicitude aux questions économiques.... Or, pour arriver à une entente cordiale sur le terrain économique, il faut que les citoyens se prêtent un appui mutuel, fraternel. Il faut qu'ils s'unissent, dans l'effort commun, sincèrement, loyalement, en prenant pour guides le patriotisme et la bienveillance. — La bienveillance ! que n'éclaire-t-elle de sa douce et bienfaisante lumière le cœur de chaque citoyen ! — Que les hommes de bonne volonté se serrent donc, dans une pensée commune, et marchent la main dans la main, le regard fixé sur le même but !

Reprenant un passage du manifeste de l'*Association des Jeunes Patriotes*, Gay espère que cette « solidarité » rendra possibles « des réformes utiles et nécessaires ». Et pour écarter tout soupçon injustifié, il se hâte de définir l'esprit qui animera ces efforts :

Les vœux qui seront exprimés ne le seront que pour le bien de la Patrie. Jamais le cri haineux de la réaction ni la sombre formule du conspirateur ne retentiront dans les rangs des Jeunes Patriotes.

Bien loin, en effet, d'attiser les chicanes, Gay et ses amis veulent rapprocher les hommes en atténuant les rivalités qui les opposent trop souvent. Si la « liberté politique » existe, la « liberté économique » est encore un vain mot pour beaucoup. C'est donc celle-ci qu'il faut instaurer comme un complément de celle-là.

Chaque homme a le droit d'aspirer à son indépendance matérielle. Or, pour rendre cette indépendance réelle, nous ne voyons d'autre moyen que le rapprochement des classes. Cette évolution peut s'accomplir normalement, pacifiquement. Et quoiqu'elle soit combattue par des théoriciens modernes qui ne prêchent, eux, que la lutte des classes, nous estimons qu'elle seule peut produire des résultats heureux et durables.

Il y a dans cet exposé d'Hilaire Gay des préoccupations très modernes, voire un vocabulaire qui, s'il nous est devenu familier, était alors encore neuf, comme ces expressions — nous allions dire : ces « slogans » — : « liberté économique, corollaire de la liberté politique », ou « indépendance matérielle, indépendance réelle ».

Mais si Gay parle une langue qui est celle des économistes sociaux, il s'écarte résolument de toute outrance et entend opposer une « solidarité effective » à une épuisante lutte des classes. C'est à cette tâche de progrès et d'entente qu'il invite la jeunesse, « jeunesse généreuse » qui refuse de se laisser étouffer par « un matérialisme stérile et un froid égoïsme ».

A la mort d'Hilaire Gay²², le 10 août 1909, la *Tribune de Genève* dessina du disparu un portrait pittoresque qui campe assez bien le personnage :

Hilaire Gay a joué, lit-on dans le journal, un rôle épisodique dans notre vie publique. Il fit partie du Grand-Conseil pendant une législature, siégeant dans le groupe des Libertins avec MM. Vogt et Ullmo. Le défunt fut un député assidu à l'esprit éveillé. Bien que ses idées personnelles paraissent à beaucoup un peu originales, il n'avait pas d'ennemis, car sa nature était faite de bonté et de jovialité. Hilaire Gay fut un érudit et un historien de mérite. Il avait enseigné le latin pendant de longues années à l'Institut Thudichum et il aimait à citer des vers de grands poètes²³...

Comme le note le nécrologue de la *Tribune de Genève*, Gay « n'avait pas d'ennemis », chacun rendant hommage à sa bonté. Et c'est encore un témoignage de l'estime qu'on lui portait que cette *Petite histoire du Valais* que des mains fidèles tinrent à faire sortir de presse alors même que leur auteur avait quitté ce monde et ses combats.

Léon DUPONT LACHENAL

²² Gay habitait près de l'église orthodoxe, rue Sturm, 20 ; c'est là qu'il mourut, subitement, le 10 août 1909 (communication de l'Etat-civil de la Ville de Genève). Mme veuve Gay-Duchêne fait part du décès de son mari dans la *Tribune de Genève* du 11 août ; l'avis mortuaire ne porte aucune indication d'ordre religieux et ne dit rien de la sépulture. Il ne semble pas qu'il y ait eu de cérémonie catholique (communication de M. M.-A. Borgeaud). Si l'on s'en tenait à certaines tirades de sa brochure *Les Jeunes Patriotes*, on pourrait être tenté de leur trouver quelque résonance maçonnique ; il paraît cependant peu probable que Gay ait été affilié à une Loge, quand on se rappelle son adhésion au parti de William Vogt qui combattait les Francs-maçons, à moins de supposer un revirement entre 1904 et 1905... D'ailleurs, la situation matrimoniale d'Hilaire Gay (divorcé et remarié) suffit à expliquer l'absence de sépulture catholique. Gay n'était cependant point hostile à l'Eglise, puisque, écrivant à Henri Bioley, il souhaitait d'aider par ses travaux « le Valaisan à s'attacher par des liens plus forts à sa religion ».

Hilaire Gay fut enseveli le 12 août au cimetière de Saint-Georges, quartier 3, tombe N° 196. Celle-ci fut désaffectée conformément au règlement aint en 1929, sans que les restes aient été déplacés et sans que l'emplacement ait été réoccupé (communication due à l'obligeance de M. M.-A. Borgeaud).

²³ *Tribune de Genève*, 12 août 1909. Texte obligeamment communiqué par M. M.-A. Borgeaud.